

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Pierre-Yves Rapaz concernant l'entretien du réseau routier cantonal

Rappel

Suite à l'hiver exceptionnel 2008 / 2009 et ses conséquences sur les coûts du déneigement des routes cantonales je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat

- 1. Où en est-on avec le financement de nos routes cantonales ? A-t-on remplacé du noir (revêtements bitumineux) contre du sel ?*
- 2. Quelle est la part du budget alloué à l'entretien des routes que vous avez dépensé au cours du premier trimestre, notamment pour le service de déneigement ?*
- 3. Ces dépenses ne sont nullement contestées mais par contre nous souhaiterions, en cette période de crise, mettre des priorités dans des investissements. Avez-vous suffisamment de ressources financières pour l'entretien de notre réseau routier cantonal ?*

Préambule

Le réseau vaudois des routes cantonales comprend 2'126 kilomètres dont 1'510 hors traversée et 616 en traversée de localité.

De par la loi du 10 décembre 1991 sur les routes, les secteurs en traversée de localité sont propriété des communes territoriales qui en assument l'entretien.

L'Etat assume l'exploitation et l'entretien constructif des 1'510 kilomètres hors traversée. Pour l'exécution de ces tâches, les prestations des tiers sont prises en charge par le compte de fonctionnement, rubrique 31 421 "Entretien des routes cantonales".

Le montant porté au budget 2009 se monte à CHF 17'100'000.-. Cette somme est répartie dans 10 sous-rubriques, avec les montants suivants:

1 Voirie et entretien	CHF	1'170'000.-
2 Goudronnage et enduits superficiels	CHF	300'000.-
3 Revêtements en béton bitumeux	CHF	1'800'000.-
4 Correction et amélioration	CHF	2'350'000.-
5 Ouvrages divers	CHF	2'420'000.-
6 Service hivernal	CHF	7'200'000.-
7 Plans et abonnements	CHF	50'000.-
8 Reconstruction et entretien de ponts	CHF	1'210'000.-
9 Dégâts dus aux forces de la nature	CHF	600'000.-
10 Entretien de tunnel	<u>CHF</u>	<u>0.-</u>
	<u>CHF</u>	<u>17'100'000.-</u>

Ces montants sont répartis entre les quatre arrondissements pour ce qui concerne les tâches d'exploitation. Les prestations d'entretien constructif sont priorisées à l'échelon cantonal.

Réponses aux questions

Question 1 :

Où en est-on avec le financement de nos routes cantonales ?

A-t-on remplacé du noir (revêtements bitumineux) contre du sel ?

Les prestations d'entretien des routes cantonales sont payées sur le budget de fonctionnement avec bouclage au 31 décembre. La saison hivernale exceptionnelle que nous avons vécue est donc imputée sur les exercices comptables 2008 et 2009.

L'exercice 2008 a été bouclé sans dépassement significatif sur la rubrique "Service hivernal", le début de l'année ayant été relativement clément.

Pour l'année en cours, les différentes affectations de la rubrique "entretien des routes cantonales" n'ont pas été modifiées. Les prestations d'exploitation sont incompressibles et celles d'entretien déjà planifiées en fin d'hiver.

Les travaux d'entretien constructif, déjà réduits en regard des disponibilités financières, ne peuvent logiquement pas être reportés sur la base d'hypothétiques dépenses de déneigement à venir. Les travaux de revêtement n'ont donc pas souffert des frais exceptionnels d'entretien hivernal.

Question 2 :

Quelle est la part du budget alloué à l'entretien des routes que vous avez dépensé au cours du premier trimestre, notamment pour le service de déneigement ?

Au 27 juin 2009, les montants affectés aux entreprises sous contrat pour le déneigement des routes cantonales et les fournitures de sel se montent à CHF 6'300'000.-.

Les engagements pour la fin de l'année, frais fixes, de piquet et de reconstitution des stocks de sel, se montent à environ CHF 900'000.-.

Le total des montants susmentionnés a pour conséquence que le budget pour le service hivernal est d'ores et déjà consommé.

Question 3 :

Ces dépenses ne sont nullement contestées mais par contre nous souhaiterions, en cette période de crise, mettre des priorités dans des investissements. Avez-vous suffisamment de ressources financières pour l'entretien de notre réseau routier cantonal ?

Comme indiqué précédemment, les montants affectés aux diverses prestations n'ont pas été modifiés par les conditions météo de l'hiver passé.

Les ressources affectées à l'entretien constructif étaient annuellement de l'ordre de CHF 20 mios dans les années 1990. Elles ont été réduites à environ CHF 10 mios en 2004 pour s'établir à CHF 6 mios ces dernières années avec la récente période d'austérité traversée par le canton.

Pour ce qui concerne l'entretien des revêtements bitumeux, les crédits disponibles par le budget, qui étaient encore de l'ordre de CHF 6 mios en 2002, ont baissé à CHF 2,5 mios ces deux dernières années. Ces montants ont permis de traiter annuellement 20 km de routes, soit 1,5 % du réseau. Le taux de renouvellement est ainsi de plus de 60 ans alors que la durée de vie d'un revêtement est au mieux de 15 ans pour un enduit superficiel et 25 ans pour un enrobé dense. Les longueurs prises en compte tiennent compte des 170 et 225 kilomètres remis aux communes respectivement en 1998 et 2005.

Le Grand Conseil a adopté en décembre 2008 un premier crédit-cadre de CHF 4'430'000.- pour financer le rattrapage des travaux différés d'entretien.

Pendant une assez longue période, les gains de productivité et le cours du pétrole ont permis de maintenir une stabilité de prix. Ce constat n'est plus d'actualité.

Dans le cadre de l'établissement du document à paraître "Lignes directrices pour la planification du réseau des routes cantonales à l'horizon 2020 (RRVD 2020)" un mandat a été confié au bureau Viagroup GmbH à Winterthur pour évaluer les besoins d'entretien futurs des routes cantonales. Cette analyse est basée sur des données d'auscultation réalisées en 2005 – 2007 et les normes de l'Association suisse des professionnels de la route et des transports (VSS). Le Grand Conseil sera nanti de ce document sitôt que le Conseil d'Etat en aura pris acte et tiré ses conclusions.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 19 août 2009.

Le président :

P. Broulis

Le chancelier :

V. Grandjean